



« LE PROJET DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL REGIONAL DE LA BOURGOGNE PREALABLE AU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013 »

COMMUNICATION

présentée par

Eric TAUFFLIEB

1^{er} Vice-président

Membre de la Commission de Synthèse

SEANCE PLENIERE DU 14 JUIN 2006

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- La lettre de Monsieur le Préfet de Région en date du 21 avril 2006,
- Les avis des commissions du CESR et de la section,
- L'avis de la commission de synthèse,

La préparation du Contrat de Projet Etat-Région lancée par Monsieur le Premier Ministre lors du CIACT du 6 mars dernier a conduit Monsieur le Préfet de Région à adresser dans un premier temps à la DIACT un diagnostic régional constituant le cadre dans lequel l'Etat inscrira ses propositions.

Le CESR considère que les circulaires successives (premier Ministre 6 mars 2006, DIACT 23 mars et 14 avril 2006) et les récentes informations de la DIACT sur la préparation du volet territorial des CPER, montrent clairement que l'Etat entend principalement faire financer aux régions et, à un moindre degré, aux départements et aux communautés d'agglomérations, par le biais des CPER, des dossiers majeurs relevant de sa propre compétence.

La seule marge d'intervention, et encore toute relative puisque contingentée par des thématiques, réside, pour les régions, dans les volets territoriaux des CPER qui, il convient de le rappeler, étaient jusqu'alors négligés. Il faut d'ailleurs souligner à cet égard que les programmes budgétaires mobilisables pour le financement du volet territorial des CPER répondent aux objectifs de la politique de cohésion du cadre de référence stratégique national, ainsi qu'aux axes s'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne.

Le document qui a été présenté au CESR, sous l'appellation « diagnostic dans le cadre d'une consultation préalable », recouvre un ensemble de données sur la Bourgogne, données non hiérarchisées qui sont une aide à la réflexion mais qui nécessitent un travail d'organisation pour être efficacement utilisables.

Plutôt que de relever des manques éventuels dans le diagnostic proposé, le CESR a jugé utile d'aller au-delà et de souligner quelles étaient, à son avis, les priorités qui devraient être portées directement ou indirectement par le prochain contrat de projet.

Pour autant, ce document n'a pas la prétention d'être un quelconque avant-projet d'un « contrat de projet ».

Certaines propositions ne relèvent pas sans doute, stricto sensu, du futur contrat de projet. De plus, le document n'intègre pas les contraintes financières.

Les différents avis rendus, dans le passé, par le CESR, ont fourni la matière qu'il est possible d'organiser autour de 3 thèmes.

Ce texte, simple cadre de réflexion, est, à sa manière, une réponse du CESR au diagnostic proposé.

Trois axes majeurs :

La Bourgogne a 3 caractéristiques principales qu'il convient d'exploiter.

La Bourgogne, un carrefour à valoriser :

Etre un carrefour est un handicap, quand on n'est qu'une terre de passage, qui ne mérite pas qu'on s'y arrête. C'est un atout, si on est capable de maximiser les échanges avec l'extérieur et les valoriser par des structures d'accueil de personnes et de marchandises, et d'en faciliter la circulation pour accroître les échanges de matière grise et de compétences.

Dans le cadre d'une valorisation de cette caractéristique naturelle de la Bourgogne, le CESR propose des actions sur les infrastructures ferroviaires, fluviales, autoroutières et aériennes :

- Développer les liaisons Ouest-Est notamment par l'électrification de la voie Nevers-Chagny, (seul tronçon non électrifié de la transversale), dans l'optique de faciliter les transports par rail des marchandises entre les grands ports maritimes de l'Ouest avec les pays de l'Est.
- Réaliser la transversale autoroutière Troyes Auxerre Bourges particulièrement utile pour l'ouverture de la Bourgogne du Nord et pour rééquilibrer l'influence de la Région parisienne.
- Mettre à deux fois deux voies la RCEA
- Développer l'intermodalité pour le traitement des containers afin de pouvoir optimiser les diverses possibilités de transports.
- Aménager l'aéroport de Longvic, avec ouverture aux compagnies low-cost.

En parallèle, les coopérations avec les régions voisines doivent être créées ou développées. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des universités et de la recherche. A titre d'exemple, on n'empêchera pas l'Yonne d'être tournée vers la Région Parisienne, mais on peut développer, à partir des spécificités de ce département (on peut penser à la plasturgie), des coopérations avec les universités de Marne la Vallée, ce qui, de proche en proche, ne manquera pas d'irriguer le reste de la Bourgogne.

Cette remarque est valable pour toutes les « marches » de la Région.

La Bourgogne, terre d'accueil, de culture et de solidarité.

Le diagnostic pointe, à juste titre, la richesse du patrimoine, mot qui recouvre aussi, par un usage extensif du terme, le paysage dont le vignoble et la forêt.

Ce patrimoine est tout à la fois

- Révélateur d'une qualité de vie
- Porteur de notoriété
- Élément moteur de la filière touristique, génératrice d'emplois
- Facteur d'émergence de spécialisations porteuses de thèmes de recherche fondamentale. On peut citer : l'archéologie comme à Bibracte, l'image à Chalon sur Saône, l'automobile à Nevers, les mesures à Auxerre, le goût à Dijon.

Pour tirer pleinement profit de ces atouts naturels, il faut un faisceau multiple d'interventions coordonnées.

- Rééquilibrer les modes de transport en faisant en sorte que les grands bassins de vie de la région soient reliés à la capitale régionale, et entre eux, de façon efficace, confortable et régulière.
- Promouvoir les réseaux de santé au niveau régional en tenant compte des caractéristiques de la population bourguignonne et de la faible démographie médicale.
- Favoriser toutes les initiatives de développement durable (notamment par des soutiens aux programmes économies d'énergie dans la production et dans les constructions).

- Donner toute sa place à une politique culturelle. La culture participe à la qualité de la vie, à la notoriété et à l'image d'un territoire. Elle joue un rôle essentiel dans l'attractivité d'une région. Au même titre que le réseau de santé ou le réseau scolaire, la qualité de l'offre culturelle est un des premiers critères d'installation d'une activité et de personnel qualifié dans une région. Enfin et peut être surtout, la pratique des activités culturelles est un élément majeur dans la politique de renforcement du lien social. Il faut donc les favoriser.

La Bourgogne, un territoire à vocation économique :

Pour exister, au plan économique, une région doit avoir une vocation. L'aéronautique à Toulouse, l'électronique en Bretagne, les nanotechnologies à Grenoble sont les ferments qui permettent un rassemblement unique de matière grise, qui facilitent les contacts de la région avec l'extérieur, qui donnent aux universités une image. Cette vocation n'est pas exclusive du développement d'autres activités, mais elle « signe » la région et témoigne de sa vitalité.

En Bourgogne, deux pôles de compétitivité ont été retenus, le pôle nucléaire Bourgogne et le pôle goût nutrition santé Vitagora. Ils doivent constituer, sous réserve d'inventaire, des points d'ancrage notamment pour l'emploi, l'enseignement, la recherche...

Le CESR souhaite que la Région puisse aussi profiter de ce contrat de projet pour soutenir les filières et les pôles existants ou à créer, notamment le bois, l'image, la performance et les TIC.

Dans le même temps, la Bourgogne se doit d'être une terre d'accueil pour les entreprises. C'est toute la politique de création de zones industrielles « propres ».

C'est aussi toute la politique de développement des réseaux de communication internet haut débit qui doit être planifiée. Car, pour une région accueillante, dotée des derniers moyens de communication physiques et numériques, des perspectives d'implantations existent, qu'il s'agisse d'entreprises, de laboratoires de recherche ou de services.

Une meilleure maîtrise de la donnée économique contribuerait par ailleurs opportunément à conforter cette vocation économique. Le CESR est ainsi extrêmement attaché à la pérennisation du Réseau d'Information Economique et Sociale (RIES).

CONCLUSION

Il reste à évaluer, pour la Bourgogne, la part des besoins liés au futur Contrat de Projet Etat-Région et aux Fonds Structurels Européens.

Le CESR insiste pour que, dans les deux cas, les crédits soient clairement fléchés et concentrés sur des dossiers bien identifiés. La dimension régionale du volet territorial exige de surcroît que la Région formalise des options stratégiques en termes de développement exogène. En outre, elle devra veiller à ce que les dispositions prévues par le gouvernement en matière de contractualisation avec d'autres partenaires ne deviennent pas un écueil.

**Intervention de Renaud Abord de Chatillon
au titre d'Aprovalbois, CRP et Union syndicale régionale
des organismes de la forêt privée en Bourgogne**

Notre collègue Eric Taufflieb a mentionné les deux pôles de compétitivité nucléaire et vitagora (agroalimentaire) déjà obtenus. Je voudrais souligner que, concernant le projet de pôle de compétitivité forêt-bois déposé en décembre 2005 par Forestiers Privés de Bourgogne et Aprovalbois, le Ministre Larcher a été interrogé le 17 mai lors de la séance de questions au gouvernement par le député de la 3^{ème} circonscription de Saône-et-Loire, Jean-Paul Anciaux, à propos de la restructuration de DIM.

Il a répondu que deux pôles de compétitivité pourraient venir en aide à l'Autunois Morvan et à la région de Château-Chinon : le pôle nucléaire et le pôle forêt-bois ; Forestiers Privés de Bourgogne et Aprovalbois attendent donc maintenant une décision positive. Le pôle forêt-bois est d'ores et déjà mis en chantier. Les premières propositions concrètes qui seraient mises en œuvre en cas de décision positive du gouvernement sont d'ores et déjà élaborées par le groupe de pilotage afin de pouvoir démarrer sans délais.

Intervention de Gérard Mottet
personnalité qualifiée

Dans le cadre de la coopération interrégionale il est vivement souhaitable d'inscrire : l'aménagement fluvial à gabarit européen de l'Yonne en amont de Montereau jusqu'à Migennes, via le port de Gron et celui de Joigny, dans le cadre du grand projet fluvial d'aménagement du Bassin Parisien et son rattachement à l'Europe du Nord-Ouest.

Intervention de Thierry Grosjean au titre de l'environnement

Jusqu'à présent, l'ancien CIADT traduisait la politique concrète du gouvernement, pour le meilleur et pour le pire. Je ne pense pas que la Région gagne à la transformation en CIACT.

Ce « nouveau » comité est en effet sensé « *unifier les stratégies industrielles et d'aménagement du territoire pour renforcer la compétitivité et la cohésion de notre pays..* ».

Le changement de dénomination ne constitue pas une surprise, compte tenu de l'inflation du discours de la « compétitivité » depuis plusieurs années sous la pression du patronat et des lobbies.

C'est bien là que gît la menace. L'Etat va regarder l'avenir au travers des vieilles lunettes myopes de l'économie classique, occultant les autres dimensions du développement et ignorant les réalités d'une analyse moderne des évolutions.

Les modifications radicales, économiques, sociales, environnementales et culturelles du contexte international modifient à leur tour les enjeux de fond de l'aménagement du territoire aux échelles européennes, nationales et territoriales. Qu'il s'agisse de la lutte contre les ruptures climatiques ou d'économie des énergies nous allons devoir revenir à des formes d'organisation économique et sociale fondées sur un resserrement de proximité et une réduction des mobilités inutiles ou de faible intérêt collectif. Cette forme d'aménagement du territoire n'entrave en rien l'ouverture sur les NTIC.

Qu'ils soient ou non densément peuplés, l'attrait des territoires est devenu une composante essentielle de leur attractivité. CQFD. Leur qualité environnementale, le degré de qualité de vie sont donc des exigences fondamentales, non seulement pour la conservation du patrimoine naturel, mais aussi pour les économies locales. L'environnement constitue désormais un facteur productif comparable au facteur humain (santé, niveau de formation) , ou du facteur économique et politique (fiscalité, infrastructures...).

La solidité du territoire européen et régional repose aujourd'hui plus qu'hier sur un maillage solidaire et coopératif qui forme système. Le dynamisme ne saurait être fondé sur la compétitivité, une « guerre des territoires » et de leurs « pôles de compétence » allant à contresens du but recherché.

Dans la compétition permanente, il y a des perdants et des gagnants, des exclus et des inégalités croissantes, des tensions multiples...et pas de cohésion sociale. Dans la coopération, la solidarité, la complémentarité, tout le monde est plus ou moins gagnant. Il ne s'agit pas de nier l'utilité de tout grand équipement, mais de se montrer capable d'en évaluer l'utilité réelle.

Dans le document national comme le document régional, l'accent reste mis sur les infrastructures plutôt que sur la formation ou le développement de politiques d'aménagement créatrices d'emplois (économies d'énergie ou énergies renouvelables, par exemple) et l'on semble ignorer que les questions de climat et d'énergie exigent de nouveaux arbitrages. Le fameux « développement durable » devient une incantation creuse.

L'avenir de la Bourgogne ne peut être envisagé que dans un contexte à corriger : vieillissement de la population, réchauffement climatique, raréfaction et renchérissement des énergies fossiles, appauvrissement des ressources et dégradation de la biodiversité...

Je regrette que le travail et les préconisations du « groupe développement durable » soient presque complètement absents du « catalogue » de la Région, le rendant ringard, vide de sens et d'espérance.

**Intervention de Nelly Hollinger
au titre des associations caritatives**

La remarque faite par la commission n° 4, concernant le sport et réitérée les 8 et 9 juin, n'apparaît pas dans les interventions possibles, ne pourrait-on pas lier sport et culture dans ce paragraphe (page 4, paragraphe 1).

En ce qui concerne le dernier paragraphe, le dernier mot "écueil" ne doit-il pas être complété pour plus de clarté ? par exemple : ... "ne deviennent pas un écueil (ou un obstacle ou un frein) pour la réalisation de ses projets spécifiques".